

COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix,
Le 8 mars à 20 heures ,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire.

Étaient présents : Mesdames Jacqueline SCARPETTA (2^{ème} Adjointe au Maire), Nathalie CAHUZAC, Frédérique ESCANDE, Jacqueline LETISSIER, Bridget LOUSA, Hélène MAIRESSE
Messieurs Max MANNÉ, Michel GROH (1^{er} Adjoint au Maire), Julien CLAVÉRO, Régis DAGORY, Gérard GUERRE, Jean-Yves LEGROS, François MARTIN, Eric PINAUD, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés représentés : Mesdames Claudie FILLON (procuration à Régis Dagory), Valérie LOURY (procuration à Nathalie Cahuzac) et Monsieur Pascal ARDOUIN (procuration à Jean-Yves Legros)

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline Scarpetta

Date de convocation	23 février 2010	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	24 février 2010		Présents	16
			Votants	19

A 20 heures 00, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

1 - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION GENERALE

Le Maire informe le Conseil qu'il a pris les trois décisions suivantes dans le cadre de sa délégation générale :

- le 21 décembre 2009 : travaux d'assainissement Cavée et Chavoie (montant estimé des travaux 450 000 euros ht) - signature d'un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 19 542,50 euros hors taxes avec la société GUIGUES
- le 24 décembre 2009 : encaissement d'un chèque de 735 € de notre assureur Groupama en remboursement d'un vol avec effraction dans le bâtiment socioculturel allée des Crayons
- le 20 février 2010 : signature d'un avenant à notre contrat d'assurance Groupama pour l'ouverture d'une agence postale en mairie

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal doit statuer sur les comptes du budget annexe eau et assainissement 2009 dressé par le Maire. Michel GROH, Premier adjoint délégué aux finances, procède à leur présentation détaillée.

Le Conseil, à l'unanimité (le Maire ayant quitté la salle au moment du vote), approuve le compte administratif de l'exercice 2009 conforme au compte de gestion du comptable.

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses	15 388.38	dépenses	9 480.41
recettes	32 444.80	recettes	7 514.94
excédent	17 056.42	déficit	-1 965.47
excédent antérieur N-1	56 735.26	excédent N-1	487.14
excédent de clôture	73 791.68	déficit de clôture	-1 478.33

3 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2009 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant le déficit d'investissement de 1 478 .33 euros ainsi que le déficit de 72 000 euros des restes à réaliser (dépenses 566 000 euros /recettes 494 000 euros), le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2009 comme suit :

compte 1068 « réserves » recettes d'investissement – budget primitif 2010	73 478.33 €
compte 002 « excédent d'exploitation reporté » recette d'exploitation – budget primitif 2010	313.35 €
TOTAL	73 791.68 €

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET COMMUNAL

Michel GROH, procède à la présentation du compte administratif 2009 qui a fait l'objet d'un examen détaillé en commission de finances.

En **FONCTIONNEMENT** les dépenses et recettes sont, sauf commentaires, comparables à celles de 2008.

Les **dépenses réelles** sont de **1.225.330 €**, en forte augmentation par rapport à 2008 (+ 121.306€ soit +11%). La prévision au budget primitif était de 1.233.300€.

Les écarts principaux :

➤ **Du chap. 011** (charges à caractère général) d'un montant de 493.245€, soit par rapport à 2008 : +7% (ou +32.454€). Principales augmentations :

606 : +6.000€ (soit 1.3%) , de dépenses en prévision de la grippe A.

611 : +5.000€ (soit 1%) pour la collecte et traitement des OM, malgré une stabilisation des tonnages, mais : plus de 12 mois payés en 2009.

615 : +10.000€ (soit 2%) pour les élagages (exceptionnels), les frais d'entretien et de maintenance en augmentation et l'achat de guirlandes lumineuses.

635 : +5.400€ (soit 1.2%) de taxes (TLE) pour les bâtiments de la Place de Mareil et la Micro-crèche.

➤ **Du chap. 012** (charges salariales) d'un montant de 488.444€, soit par rapport à 2008 : + 13.1% (prévision au BP 498.000€).

Les embauches déjà prévues en 2008 ont été faites en 2009. A savoir l'utilisation du poste administratif vacant depuis 2008, l'embauche de 2 temps partiels supplémentaires pour la garderie et la cantine.

➤ **Du chap. 65** (autres charges de gestion) en augmentation de 6.1% (soit 12.438€) dont la presque totalité provient de l'augmentation des subventions versées à diverses organisation (ex : Caisse des écoles : Classe de découvertes).

➤ **Du chap. 66** (charges financières) en augmentation de 19.829€ due aux intérêts de l'emprunt pour les courts couverts du Tennis.

En résumé une augmentation importante avec un caractère durable (pour environ 8%), car toutes les dépenses supplémentaires n'étant pas exceptionnelles (seules environ 3% le sont pour Grippe A, les élagages et les TLE).

Les **recettes réelles** sont de **1.579.140 €**, en diminution de 3% (soit 49.145€) par rapport à 2008. La prévision au BP était de 1.561.801€

➤ **Du chap.73** : Diminution sensible des Taxes additionnelles aux droits de mutation (-15.000€) due à la diminution des ventes et diminution de la Taxe Professionnelle (-5.582€). Diminutions compensées par l'augmentations des autres produits des Taxes Locales.

➤ **Du chap.74** : Diminution de la participation du département aux dépenses d'entretien des éclairages des RD.

➤ **Du chap.77** : Produits exceptionnels (-28.312€): notamment en 2008, 63.000€ provenaient du remboursement partiel du sinistre de la salle des fêtes, en 2009 le solde environ 45.000€ a été versé.

En résumé une stabilisation des recettes, malgré la diminution de la taxe professionnelle et des droits de mutation si on retire les recettes exceptionnelles de la salle des fêtes.

L'épargne brute 2009 est de **353.810€**, elle est en forte diminution (-170.449€ par rapport à 2008 qui reste exceptionnelle).

En **INVESTISSEMENT** : Les dépenses sont de **586.643€**, avec 551.370€ de travaux d'équipements correspondant aux chantiers réalisés. Ce montant est à une valeur plutôt faible par rapport à 2007 et 2008. Les programmes principaux de dépenses sont :

- 51_Aménagement d'une micro-crèche: premières dépenses : 52.965€
- 55_Réfection Chaussée et éclairage P.Perdu et P.Noyer : 297.266€ non soldé.
- 59_Divers voirie (réfection chaussée et ralentisseurs)... : 52.438€
- 66_Solde Aménagement de la salle des fêtes : 74.333€

Les recettes d'investissement proviennent de l'autofinancement, des excédents 2008, du FCTVA et TLE (126.552€) et de diverses subventions et participations (201.517€). Entre autres :

- **20.782€** de solde de subventions départementales pour les enfouissements de réseaux M.Cayen et RD307.
- **85.008€** de subvention du triennal voirie affecté au P.Perdu.
- **85.863€** de subvention régionale pour la réalisation du bâtiment du Tennis.

L'excédent cumulé (fonctionnement et investissement) de fin d'exercice est de **651.919€**

Les reports à effectuer correspondent en dépenses à **708.000€** de travaux non encore effectués: principalement les travaux Avenue de Chavoie, l'aménagement de la microcrèche et la toiture du socio.

En recettes le report est de **276.000€** de subventions.

Le déficit des reports est de 432.000€

En tenant compte des reports l'excédent cumulé n'est plus que de **219.919€**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (le Maire ayant quitté la salle au moment du vote), approuve le compte administratif 2009 conforme au compte de gestion du comptable qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses	1 238 800.29	dépenses	637 566.36
recettes	1 579 140.47	recettes	698 929.37
excédent	340 340.18	excédent	61 363.01
excédent antérieur N-1	212 199.11	excédent antérieur N-1	38 017.15
excédent de clôture	552 539.29	excédent de clôture	99 380.16

5 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2009 - BUDGET COMMUNAL

Constatant les résultats 2009 ainsi que le montant des restes à réaliser en investissement (dépenses 708 000 € / recettes 276 000€), le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation 2009 comme suit :

compte 1068 « réserves » recettes d'investissement – budget primitif 2010	332 619.84 €
compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » recette de fonctionnement – budget primitif 2010	219 919.45 €
TOTAL	552 539.29 €

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :

Sur proposition du Maire, accord unanime pour modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir nommer un agent ayant réussi le concours de rédacteur:

Filière administrative : modification d'un emploi d'Adjoint Administratif de 1ère classe permanent à temps complet en un emploi de Rédacteur permanent à temps complet.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste seront portés au budget 2010.

7 - raliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG)

Le contrat groupe d'assurance statutaire du CIG garantit les communes adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires en matière de personnel communal (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service, maternité ...).

Sont concernés les agents titulaires qui ne relèvent pas du régime général d'assurance maladie.

Le contrat groupe actuel conclu pour une durée de quatre ans arrive à échéance le 31 décembre 2010. Il est nécessaire pour le C.I.G d'entamer une procédure de renégociation de ce contrat.

Accord unanime pour nous joindre à cette procédure . Les taux de cotisation applicables au 1^{er} janvier 2011 nous seront soumis préalablement afin que nous puissions prendre ou non la décision d'adhérer.

8 - TRAVAUX MICROCRECHE – AVENANTS AUX MARCHES SIGNÉS AVEC LES ENTREPRISES

Monsieur le Maire explique que suite à de nombreuses visites de structures identiques, il s'est avéré nécessaire d'apporter quelques améliorations à notre projet d'aménagement initial par exemple séparer la cuisine des enfants de la cuisine des adultes ou bien créer des ouvertures dans certaines parois afin de faciliter la surveillance des enfants.

De plus, il a finalement été décidé de remplacer la chaudière du logement.

Accord unanime du Conseil pour l'autoriser à signer les avenants suivants :

lots	désignations	entreprises	montant réf. marché initial ht	montant ht après avenants du 9/11/2009	avenants de ce jour	nouveau montant ht
1	GROS-ŒUVRE	SEBR	60 064.00 €	50 216.00 €	3 816.00 €	54 032.00 €
2	CHARPENTE/BARDAGE	Carrelet	14 545.70 €	14 545.70 €		14 545.70 €
3	COUVERTURE	LCC	3 957.11 €	4 025.21 €		4 025.21 €
4	MENUISERIES PVC	Carrelet	3 360.00 €	5 300.00 €		5 300.00 €
5	MENUISERIES BOIS	Carrelet	7 912.60 €	6 464.60 €	335.00 €	6 799.60 €
6	PLOMBERIE/CHAUFFAGE	Cap service	18 518.36 €	17 049.56 €	4 109.40 €	22 246.87 €
					1 087.91 €	
7	ELECTRICITE	Alain électricité	12 515.42 €	13 731.42 €	1 556.00 €	15 287.42 €
8	PEINTURE	ADLVO	10 579.03 €	10 579.03 €		10 579.03 €
9	SOLS SOUPLES	Pousset	5 127.53 €	5 127.53 €	-318.00 €	4 809.53 €
						0.00 €
	TOTAL HT		136 579.75 €	127 039.05 €	10 586.31 €	137 625.36 €
	TVA 19,6%		26 769.63 €	24 899.65 €	12 661.23 €	26 974.57 €
	TOTAL TTC		163 349.38 €	151 938.70 €	23 247.54 €	164 599.93 €

9 - MICROCRECHE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC simplifiée – CHOIX DU GESTIONNAIRE

Le 22 juin 2009, le Conseil a décidé de lancer une consultation afin de trouver un gestionnaire pour la future microcrèche.

Cette consultation a eu lieu de décembre 2009 à février 2010. Quatre sociétés ont répondu.

Des visites ont été effectuées dans des structures équivalentes appartenant à ces 4 sociétés.

La Commission Petite Enfance après étude porte finalement sa préférence vers la société "**LA PART DE REVE**" qui correspond le plus aux critères fixés dans notre cahier des charges.

Sur proposition du Maire, le Conseil décide donc de confier pour trois ans la gestion de la future microcrèche à la société "**LA PART DE REVE**" dont l'ouverture est prévue le 1^{er} septembre 2010.

Si la réglementation nationale change comme il en est question, notre capacité d'accueil sera de 10 enfants au lieu de 9.

Tous pouvoirs sont donnés au Maire pour finaliser avec cette société le contrat de délégation de service pour notamment définir les critères de choix des enfants accueillis ainsi que les tarifs pratiqués.

Unanimité.

Monsieur le Maire signale qu'il va falloir trouver un nom à cette microcrèche et invite chaque élu à y réfléchir.

10 - TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU PAIN PERDU – avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre – cabinet Soler Ingénierie

Le 26 juin 2006, le Conseil a décidé de retenir les services du cabinet SOLER INGENIERIE pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie rue du Pain Perdu sur base d'honoraires s'élevant à 6% du montant ht des travaux (estimés à 200 000 €).

Les travaux s'élevant au final à 242 616 € ht, il convient d'adapter le contrat d'honoraires par avenant à ce nouveau montant. 242 616 € ht x6% = 14 556.96 € ht

Accord unanime.

11 - REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE) 2010

Le Maire propose de demander une subvention au titre de la DGE 2010 pour les deux opérations suivantes :

OPERATION	PRIORITE	Montant des travaux		
		OBJET	coût ht	coût ttc
éclairage public	1	- Enfouissement réseaux aériens d'éclairage public aux entrées de village *	31 280 €	37 411 €
locaux scolaires	2	- remplacement porte et pose joints sur portes de l'école élémentaire	3 391 €	4 055 €

plafond de trx
100.000 € ht

Unanimité.

* il s'agit de la dernière phase de nos enfouissements de réseaux. Le reste sur les routes départementales relève du Département.

12 - AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Il est prévu d'aménager une salle supplémentaire dans la bibliothèque allée des Crayons.

Le Conseil Général peut subventionner ce type d'opérations notamment l'achat de meubles à hauteur de 80% avec un plafond ht de dépenses de 26 000 euros.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter un dossier de demande de subvention pour la réalisation de ce projet.

13 – INTERCOMMUNALITÉ

➤ INTERCOMMUNALITÉ

Monsieur le Maire rappelle qu'avant 2014, chaque commune devra appartenir à une communauté de communes.

Vu les échanges réguliers des 15 communes qui forment le futur SCOT du Ru de Gally et du plateau des Alluets durant les 12 derniers mois: Andelu, les Alluets-le-Roi, Bailly, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil Sur Mauldre, Maule, Montainville, Noisy-le-roi, Rennemoulin et Saint-Nom-la-Bretèche ;

Vu l'intérêt qu'il y a à se doter sur un périmètre de bassin de vie cohérent, d'outils de réflexions tendant à organiser ou faciliter les rapprochements entre les communes susceptibles de partager certaines compétences ou missions ;

Vu la pré-étude qui a fait apparaître que l'espace territorial formé par ces 15 communes repose sur des bases territoriales et sociologiques cohérentes, qu'une mutualisation des services peut apparaître pertinente, que de nécessaires rapprochements se sont fait jour ;

Considérant la solidarité naturelle des communes issue de leur positionnement stratégique autour d'un même axe de circulation, et leur volonté commune de valoriser le site commun de la vallée du Ru de Gally ;

Il est proposé d'officialiser cette démarche auprès du Préfet. Accord unanime.

Monsieur le Maire signale que certaines communes dont les Alluets le Roi , Noisy le Roi et Bailly, étudient actuellement leur rapprochement avec d'autres intercommunalités, ce qui diminuerait d'autant le périmètre envisagé.

► MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIVU DES TROIS RIVIERES – appellation du SCOT

Lors de sa séance du 9 février 2010, le comité du SIVU des Trois Rivières a délibéré sur la modification de statuts du syndicat pour répondre à une demande exprimée par les Communes.

La modification porte sur l'article 2 des statuts – objet : elle ajoute l'indication : "SCOT de la Plaine de Versailles" afin de bien marquer notre appartenance à cette plaine.

Accord unanime.

14 - APPVPA (Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets) – REMPLACEMENT DE DELEGUE 1^{er} Collège des élus

Il y a lieu de pourvoir au sein de l'APPVPA au remplacement de Monsieur URBAIN indisponible pour assister aux réunions qui se déroulent dans la journée,

Accord unanime du Conseil afin que Monsieur MANNÉ le remplace en qualité de délégué titulaire au sein du 1^{er} collège "ELUS".

Madame MAIRESSE reste déléguée suppléante.

Il est signalé que deux projets sont à l'étude : une signalétique du périmètre de l'APPVPA et la mise en place de chemins de randonnée.

15 - ENQUETE PUBLIQUE relative à la mise en conformité DERU du système d'assainissement à Beynes

La Ville de Beynes dispose de deux stations d'épuration : l'une à Thiverval (Val des 4 Pignons) et l'autre à la Maladrerie.

Son projet est de créer une seule station plus importante répondant aux normes actuelles qui se situerait à la Maladrerie.

Un poste de refoulement serait créé sur la Maladrerie également. Il était prévu à l'origine sur Mareil.

D'où l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} au 26 février 2010 dans les communes limitrophes afin d'autoriser la mise en œuvre de ce projet.

Le Conseil municipal de chaque Commune étant appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation, après examen du dossier, Le Maire propose d'émettre un avis favorable.

Accord unanime.

16 - Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines)

En 2006, nous avons signé un contrat avec GRDF pour la distribution publique de gaz sur la Commune.

GRDF souhaitant renouveler ce contrat, nous avons pris conseil auprès du SEY qui a entre temps obtenu la compétence gaz

Vu la complexité du projet, Monsieur le Maire propose que nous transférons notre compétence d'autorité organisatrice au SEY, plus à même de défendre nos intérêts et de mettre en place des contrôles efficaces.

Accord unanime.

17 - SIVAMASA (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucouleurs , de la Mauldre et de la Seine Aval) adhérent au SEY : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉ 2008

Le SIVAMASA regroupe 85 communes soit environ 220 000 habitants. Vu l'exposé de Monsieur GROH, Premier Adjoint, concernant les activités menées en 2008 par ces syndicats dont le but est notamment l'entretien du patrimoine communal en électricité et le dialogue avec des partenaires tels ERDF, le Conseil, à l'unanimité, prend acte de ces rapports qui seront tenus à la disposition du public en mairie.

18 - SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau) : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2008

Le 22 juin 2009, le Conseil a pris connaissance du rapport annuel 2008 établi par le service environnement de la DDASS. Il est question aujourd'hui du rapport du SIRYAE dont M. Pinaud expose les points essentiels.

Le SIRYAE regroupe 52 communes et compte 30184 abonnements. Il existe 5 stations de production dont une à Mareil (Puits des Bîmes). Le délégataire est la société SAUR FRANCE.

Notre Commune compte 679 branchements, consomme environ 88 000m³ d'eau. La consommation moyenne est de 163m³ par client. On note depuis 2004 une baisse de 10% des consommations.

Le prix de l'eau est de 2.23€/m³ (prix théorique du m³ pour usager consommant 120m³ hors assainissement)

Le Conseil prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public en mairie.

19 - QUESTIONS DIVERSES

➤ PARTICIPATION A LA RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE RETRAITE HERVIEUX

Par lettre du 28 janvier 2010, le Syndicat Intercommunal de l'Hôpital de Poissy auquel appartient la Commune, demande une aide financière pour participer à la restructuration de la maison de retraite Hervieux située à Poissy (Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes),

Madame ESCANDE, déléguée de la Commune auprès de ce syndicat, expose les raisons de cette demande.

Après discussion, le Conseil décide de verser une aide exceptionnelle de 1 euro par habitant soit la somme de 1788 euros sous réserve d'un engagement par convention que notre Commune bénéficie en contrepartie d'une prise en charge individualisée de nos administrés âgés dépendants ainsi qu'une étude attentive de nos demandes d'admission dans cet établissement qui compte 40 places.

Accord unanime.

➤ LIAISON SEINE -AVAL

Monsieur le Maire invite chaque élu à lire la brochure arrivée en mairie concernant la phase de préparation à la concertation du projet de liaison Seine -Aval – Saint Quentin en Yvelines ainsi qu'une synthèse des conclusions des principales réunions qui ont eu lieu à ce sujet.

Ce dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION

Le Secours Populaire demande une subvention pour soutenir Haïti. Le Conseil décide de ne pas donner suite.

➤ PROJET LIAISON EN CAR MAULE –LA DEFENSE

Nous avons informé Maule que 16 Mareillois étaient intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué /

☛ Une pétition est remise au Maire demandant la pose de ralentisseurs rue des Fontaines des deux côtés de la ruelle des Mondions.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 heures et hors conseil la parole est donnée au public.

Le Maire,

Max MANNÉ